

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS – Centre MELUN
L2 Droit - Droit des affaires (2^{ème} semestre) – 2019-2020
Cours dispensé par Mme L. Nicolas-Vullierme

Plan détaillé du cours 4 du 25 février 2020

Partie I – Concurrence (suite)

Chapitre 1 – Protection de l'entreprise (suite)

Section 2 – Protection par la mise en jeu de la responsabilité

§ 1 – L'action en concurrence déloyale fondées sur les articles 1240 et 1241 du Code de commerce

A – Quels sont les différents types d'actes de concurrence déloyale ?

- 1) Dénigrement
- 2) Confusion
- 3) Désorganisation
- 4) Parasitisme

B – Quelles sont les conditions de l'action en concurrence déloyale ?

- 1) Faute
- 2) Préjudice
- 3) Lien de causalité

C – Comment s'exerce l'action en concurrence déloyale ?

- 1) Demandeurs à l'action
- 2) But de l'action
- 3) Tribunal compétent

§ 2 – Les pratiques déloyales visées par l'article L 442-1 du Code de commerce

A – Pratiques restrictives sanctionnées

- 1) Avantage sans contrepartie (C. com., art. L 442-1, I, 1^o)
- 2) Déséquilibre significatif (C. com., art. L 442-1, I, 2^o)
- 3) Rupture brutale des relations commerciales (C. com., art. L 442-1, II, al. 1^{er})

B – Mise en œuvre de l'action

- 1) Demandeurs à l'action
- 2) But de l'action
- 3) Tribunal compétent

Mots clés : Acte de concurrence déloyale – Action en concurrence déloyale – Dénigrement – Confusion – Désorganisation de l'entreprise – Parasitisme – Agissements parasitaires – Avantage sans contrepartie – Avantage disproportionné – Déséquilibre significatif – Rupture brutale des relations commerciales.

Illustration :

Tribunal de commerce Paris, 2 septembre 2019 : Amazon condamné à 4 millions d'euros d'amende : <https://www.legalis.net/actualite/amazon-condamne-a-4-millions-deuros-damende/>